TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-419 DU 23 OCTOBRE 2003

Portant approbation du Programme d'Emploi du Fonds Spécial d'Investissement de la Loterie Nationale du Bénin pour l'année 2003.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 88-005 du 26 avril 1988, relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Vu le décret n° 89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;

Sur proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 octobre 2003 ;

DECRETE

Article 1er : Est approuvé pour l'année 2003, le Programme des projets d'Emploi ci-après du Fonds Spécial d'Investissement de la Loterie Nationale du Bénin.

Ledit programme concerne :

N°	PROJETS	BENEFICIAIRES	DOTATION PAR PROJET	TOTAL
1	Achèvement des Maisons des Jeunes et de la Culture	• Lalo • Toffo • Sakété • Klouékanmè • Ouinhi • Gogounou • Banikoara • Savè	4.000.000 7.000.000 5.000.000 10.000.000 15.000.000 10.000.000 5.000.000 12.000.000	**68.000.000**
2	Nouvelles constructions de Maisons des Jeunes et de la Culture	• Akpro-Missérété • Zogbodomè • Zakpota • Kalalé • Cobly	50.000.000 50.000.000 50.000.000 55.000.000 55.000.000	**260.000.000**
3	Fonds d'Aides à la Culture (FAC)	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	20.000.000	**20.000.000**
4	Fonds d'Aides aux Initiatives Locales (FAIL)	Associations et ONG	20.000.000	**20.000.000**
5	Construction de Latrines et Laboratoires	CEG Zogbo	15.000.000	**15.000.000**
6	Construction d'un Dortoir de 50 places au profit des jeunes filles du Lycée Militaire de Natitingou	Lycée Militaire De Natitingou	20.000.000	**20.000.000**
7	Construction de salles de classes à Dassa-Zoumè	Arrondissement de Lèma	5.000.000	**5.000.000**
8	Construction d'une Maison d'Animations Socio-Culturelles	Manigri (Commune de BASSILA)	20.000.000	**20.000.000**
9	Achat d'un Mini-Bus pour l'INMES	Institut Médico-Social (INMES) à Cotonou	20.000.000	**20.000.000**
10	Extension du Centre d'Hémodialyse	CNHU H. K MAGA de Cotonou	70.000.000	**70.000.000**

11	Fonds pour la Promotion de l'Excellence	Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques et autres	10.000.000	10.000.000
12		Direction Générale de la Loterie Nationale du Bénin	5.093.767	5.093.767
TOTAL				**533.093.827**

Article 2 : Ce programme, d'un montant total de cinq cent trente trois millions quatre vingt treize mille huit cent vingt sept (533.093.827) Francs CFA, sera financé par prélèvement sur le Fonds Spécial Investissement/Loterie Nationale du Bénin.

Article 3 : Parmi ces projets, ceux qui sont relatifs à la construction d'infrastructures seront inscrits au Programme d'Investissement Public (PIP).

Article 4 : Au cas où les infrastructures ou équipements ci-dessus programmés auraient obtenu entre temps un autre financement, le crédit alloué pourra être transféré, sur décision de la Loterie Nationale du Bénin, à un autre projet public au profit de la même collectivité, et ce, conformément aux dispositions régissant le Fonds Spécial Investissement/Loterie Nationale du Bénin.

Article 5 : Le Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 octobre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1